

# CONVENTION POUR DÉPÔT DE PROPOSITION DANS LE CADRE D'UN PROJET DE DESIGN-CONSTRUCTION



Nom du projet (ci-après désigné le « *projet* ») :

---

---

Numéro de référence du *projet* (le cas échéant) :

---

---

Lieu du *projet* :

---

---

## La présente convention est conclue entre :

Nom et adresse du chef de l'équipe (ci-après désigné le « *chef de l'équipe* »):

---

---

**et**

Nom et adresse du membre de l'équipe (ci-après désigné le « *membre de l'équipe* »):

---

---

---

---

LA PRÉSENTE CONVENTION ATTESTE CE QUI SUIT:

ATTENTU QUE le *Membre de l'équipe* consent à travailler en partenariat avec le *chef de l'équipe* et/ou une *équipe de projet* aux termes et conditions énoncés aux présentes dans le but de préparer et de présenter une proposition de services de design-construction pour le *projet*;

ATTENDU QUE le *membre de l'équipe* consent à recevoir et à utiliser des renseignements aux termes et conditions énoncés aux présentes et que le *chef de l'équipe* a coordonné la disponibilité de renseignements pertinents à la négociation d'un contrat pour le *projet*.

PAR CONSÉQUENT, le *chef de l'équipe* et le *membre de l'équipe* conviennent de ce qui suit :

Définitions:

La « *convention* » désigne l'engagement des parties à s'acquitter de leurs tâches, de leurs responsabilités et de leurs obligations, tel que prescrit dans la convention de collaboration pour un projet de design-construction, et représente la convention intégrale entre les parties.

Le « *projet* » peut comprendre la propriété, l'aménagement, le financement, la conception, la construction et l'exploitation de l'installation par le *proposant* retenu.

Le « *maître de l'ouvrage* » est la partie ayant l'autorité d'attribuer un contrat pour le *projet*.

Les « *renseignements exclusifs* » désignent tous les renseignements et données relatifs au concept, au financement, à la conception, à l'ingénierie, au site, à l'établissement des coûts, à la construction et à l'exploitation du *projet*, y compris, mais sans s'y limiter, toute description et toute explication des concepts, des plans, des méthodes, des techniques, et des procédés.

Le « *proposant du projet* » est la partie responsable de la préparation et de la présentation de la proposition et est représenté, pour les besoins de la présente convention, par le *chef de l'équipe*.

« *L'équipe du projet* » comprend le *proposant*, les conseillers juridiques, les conseillers techniques, les prêteurs, les firmes d'architecture, les consultants et les entrepreneurs, ainsi que toute autre partie qui a signé ou qui signera une convention en tant que *membre de l'équipe* pour négocier un contrat pour le *projet*.

Le « *chef de l'équipe* » est le *proposant* du projet et la partie responsable de la gestion et de la coordination de l'*équipe du projet*.

Un « *membre de l'équipe* » est une partie qui participe à la préparation et à la présentation de la proposition de services de design-construction pour le *projet*.

1. Le *membre de l'équipe* s'engage à travailler exclusivement avec le *chef de l'équipe* et avec l'*équipe du projet* pour obtenir le *projet*.
2. Le *membre de l'équipe* sera identifié comme membre de l'*équipe du projet* dans la proposition du *proposant* au *maître de l'ouvrage* si l'*équipe du projet* retient la contribution du *membre de l'équipe* au concept, au financement, à la conception, à l'ingénierie, au site, à l'établissement des coûts, à la construction ou à l'exploitation comme solution intégrante ou comme composante de la proposition.
3. Le *chef de l'équipe* s'engage à retenir les services du *membre de l'équipe* si le *projet* est octroyé à l'*équipe du projet* par le *maître de l'ouvrage* et à retenir la contribution du *membre de l'équipe* au concept, au financement, à la conception, à l'ingénierie, au site, à l'établissement des coûts, à la construction ou à l'exploitation comme solution intégrante ou comme composante de la proposition.
4. Les parties conviennent que si le *projet* est octroyé à l'*équipe du projet* par le *maître de l'ouvrage*, le *chef de l'équipe* conclura une convention distincte (ou un autre contrat de sous-traitance type tel que défini ci-après) avec le *membre de l'équipe* afin de retenir les services du *membre de l'équipe* pour la réalisation du *projet*.

---

(nom du contrat de sous-traitance type)

5. Les parties conviennent que la portée de la contribution du *membre de l'équipe* à la proposition est définie par la relation entre le *membre de l'équipe* et le *chef de l'équipe* et par la portée des travaux présentées à l'annexe A.

6. Les parties conviennent que les honoraires ou toute autre forme de rémunération versés à l'*équipe du projet* par le *maître de l'ouvrage* pour la proposition seront payés selon les modalités énoncées à l'annexe B.
7. Le *membre de l'équipe* convient de respecter le caractère confidentiel des *renseignements exclusifs* qui lui seraient communiqués par un membre de l'*équipe du projet* et de ne pas les utiliser (sauf pour planifier des travaux approuvés par le *chef de l'équipe*) ni les divulguer à d'autres. Le *membre de l'équipe* doit aussi prendre toutes les précautions raisonnables pour empêcher la divulgation non autorisée de *renseignements exclusifs* à d'autres.
8. Nonobstant toute disposition de la présente *convention*, le *membre de l'équipe* n'aura aucune obligation relativement à des *renseignements exclusifs* reçus de l'*équipe du projet* dans le cadre de la présente *convention* dans la mesure où de tels renseignements :
  - (i) relevaient du domaine public avant leur divulgation au *membre de l'équipe* par l'*équipe du projet* ou relèveraient subséquemment du domaine public indépendamment de la volonté du *membre de l'équipe*; ou
  - (ii) étaient en la possession du *membre de l'équipe* avant leur divulgation par l'*équipe du projet* au *membre de l'équipe* en vertu de la présente *convention*; ou
  - (iii) sont transmis au *membre de l'équipe* par une tierce partie qui, au meilleur des connaissances du *membre de l'équipe*, n'a aucune obligation de confidentialité à l'égard de tels renseignements.
9. Ni la présente *convention* ni tout acte ou défaut d'agir par le *chef de l'équipe* ou par tout *membre de l'équipe* en vertu de la présente *convention* ne pourraient accorder au *membre de l'équipe* le droit d'utiliser des *renseignements exclusifs* divulgués par l'*équipe du projet* au *membre de l'équipe* dans le cadre de la présente *convention* pour toute raison autre que la planification et la conception du *projet* dans le cadre de la présente *convention*.
10. Ni la présente *convention* ni tout acte ou défaut d'agir par le *chef de l'équipe* ou par le *membre de l'équipe* en vertu de la présente *convention* ne pourraient accorder au *membre de l'équipe* tout droit ou toute licence en vertu d'un brevet qui est détenu ou qui pourrait être acquis par le *membre de l'équipe*.
11. Les parties conviennent que la propriété et le droit d'auteur de toute solution de design élaborée pour ou au nom de l'*équipe du projet*, appartiennent au *membre de l'équipe* qui a élaboré la solution. Cependant, pendant la durée de la présente *convention*, toute telle solution ne pourra être utilisée à aucune fin autre que pour ce *projet* sans la permission écrite du *chef de l'équipe*. Cette condition demeure en vigueur jusqu'à la fin de la présente *convention*.
12. À la demande du *chef de l'équipe*, le *membre de l'équipe* lui remettra tous les documents, lettres, rapports, mémos, notes, dossiers chronologiques, croquis, plans, cartes, dessins, ainsi que tout autre document écrit préparé, compilé, livré ou fourni au *membre de l'équipe* et contenant des *renseignements exclusifs* ou toute partie de renseignement exclusif, et le *membre de l'équipe* ne conservera aucun extrait ni aucune note, photographie, reproduction ou copie de telles notes, photographies ou reproductions.
13. La présente *convention* demeurera en vigueur aussi longtemps que les *renseignements exclusifs* ou toute partie de ceux-ci demeureront hors du domaine public.
14. Tout avis donné en vertu des présentes est jugé suffisant s'il est envoyé par courrier recommandé, port payé, à l'une des parties à la présente *convention*. Chaque partie, par un avis à l'autre partie, peut de temps à autre donner une autre adresse à laquelle les avis peuvent être envoyés.
15. La présente *convention* constitue la convention intégrale entre les parties aux présentes en ce qui a trait à l'objet des présentes décrit plus haut, et ses modalités ne peuvent pas être changées ou modifiées autrement que par un instrument signé par les deux parties.
16. Les parties conviennent que la présente *convention* est conclue et qu'elle sera interprétée par les lois de la province du (de) \_\_\_\_\_, et que les droits et les responsabilités des parties seront régis par les lois de cette province.

17. La présente *convention* demeure en vigueur jusqu'à l'exécution de la convention pour dépôt de proposition dans le cadre d'un projet de design-construction ou jusqu'à l'annulation du *projet* par le *maître de l'ouvrage*, selon la première des deux échéances.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé la présente *convention* le \_\_\_\_\_.

par: \_\_\_\_\_

**Chef de l'équipe**

*J'ai l'autorité nécessaire pour lier l'entreprise*

par: \_\_\_\_\_

**Membre de l'équipe**

*J'ai l'autorité nécessaire pour lier l'entreprise*

**Chef de l'équipe**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom du signataire*

\_\_\_\_\_  
*Entreprise*

**Membre de l'équipe**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom du signataire*

\_\_\_\_\_  
*Entreprise*

**Chef de l'équipe**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom du signataire*

\_\_\_\_\_  
*Entreprise*

**Membre de l'équipe**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom du signataire*

\_\_\_\_\_  
*Entreprise*

**Chef de l'équipe**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom du signataire*

\_\_\_\_\_  
*Entreprise*

**Membre de l'équipe**

\_\_\_\_\_  
*Signature*

\_\_\_\_\_  
*Nom du signataire*

\_\_\_\_\_  
*Entreprise*



